

Séance du : 9 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet à 18 heures.



Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Christian PORTET, Vice-Président du PETR du Pays Lauragais.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG, Michèle TOUZELET.

Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

MF.GAUBERT à N.CALMET, R.LIGNERES à D.LEGROS, G.MERIC à R.MASSICOT, A.ROUQUAYROL à JC.LANDET, M.TARDIEUR à P.MONOD.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Jean-Claude LANDET, Dominique LEGROS, Robert MASSICOT, Pierre MONOD.

Excusés :

Mme Francette ROS-NONO.

Mrs Serge CAZENAVE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Michel GALANT, Pierre IZARD, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet: Autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'Assemblée Générale Mixte de l'AREC Occitanie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1524-1 et L. 1531-1 ;

Vu les statuts de la SPL AREC Occitanie modifiés par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2018 ;

Vu le règlement intérieur de la SPL AREC Occitanie ;

Vu le rapport du Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie du 7 juin 2018 qui sera présenté à la prochaine Assemblée Générale Mixte tel qu'annexé à la présente délibération.

Vu la délibération n°29/2014 du 15 septembre 2014 portant sur l'entrée du PETR du Pays Lauragais (anciennement Syndicat Mixte) au capital de la Société Publique Locale AREC (anciennement ARPE),

Vu la délibération n°08/2017 portant nomination de M. de Pérignon comme représentant suppléant de M. Méric à la SPL ARPE

Vu la délibération n°40/2018 du 10 juillet 2017 portant Délégation de pouvoir du Président à son suppléant pour les affaires de SPL ARPE Occitanie

Monsieur le Vice-Président rappelle que le comité syndical s'est prononcé en faveur de la recapitalisation de l'AREC Occitanie par la délibération n°33/2018 du 9 juillet 2018 portant modification de la composition du capital social de l'AREC Occitanie.

Monsieur le Vice-Président rappelle au comité syndical les projets d'augmentation du capital social réservée à la Région Occitanie et de réduction du capital social de la SPL AREC Occitanie comme suit :

-augmentation du capital social de la SPL AREC Occitanie, réservée à la Région Occitanie, d'un montant de 2 149 992 euros par voie d'émission de 103 365 actions nouvelles de 20,80 euros chacune, portant le capital social de 253 448 euros à 2 403 440 euros,

-réduction du capital social de la SPL AREC Occitanie d'une somme de 612 415 euros, par diminution de la valeur nominale de chaque action ramenée de 20,80 euros à 15,50 euros. Le capital social de la SPL AREC Occitanie s'élèvera alors à 1 791 025 euros.

Le PETR doit autoriser son représentant, M. Patrick De Pérignon, à participer aux votes nécessaires à la mise en place de cette recapitalisation.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

1°)-D'autoriser le représentant du PETR à voter en faveur des résolutions concrétisant la modification statutaire relative à l'augmentation puis réduction du capital social de la SPL AREC Occitanie, lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte de la SPL AREC Occitanie, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

2°)-D'indiquer que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et à la SPL AREC Occitanie.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 9 juillet 2018.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr